

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 14 avril 2026** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère Natalia Pereira
Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Madame Catherine Fortier-Pesant, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

2026-04-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 9.1 Désignation de mandataire – Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Programme : Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
- 9.2 Demande d'étude de PIIA n° 2026-09 – 2695, boulevard Perrot (lot 6 116 082).
- 9.3 Octroi de contrat – Appel d'offres GT2026-14 – Réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural – Rue Rabeau.

ADOPTÉE

2026-04-147

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE

2026-04-148

APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2026

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de mars 2026, au montant de **169 655,77 \$**.

ADOPTÉE

2026-04-149 **APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2026**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Stéphane Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois de mars 2026, au montant de **924 865,73 \$**.

ADOPTÉE

2026-04-150 **AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTES-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 25 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les paiements suivants :

- **Ville de L'Île-Perrot : 52 583,13 \$ (pour 2025)**
- **Sûreté du Québec : 3 020 862 \$ (pour 2026)**

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 02-414-00-438 et 02-211-00-431.

ADOPTÉE

2026-04-151 **OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MOBILIER DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du mobilier de la salle de conférence de l'hôtel de ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat au montant de **6 590 \$** plus taxes applicables à **Ugoburo inc.** pour la fourniture de mobilier de la salle de conférence de l'hôtel de ville.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-00-200. Projet 113.

ADOPTÉE

2026-04-152 **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 262-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement n° 262 afin d'y prévoir la période au cours de laquelle les citoyens doivent fournir à la Ville leur lecture de compteur d'eau;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 10 mars 2026.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter** le **Règlement n° 262-5** concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE

2026-04-153

ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 617 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 745 000 \$ POUR LE PROJET DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA RÉTENTION DES EAUX SANITAIRES AU POSTE DE POMPAGE N° 8

Considérant que la Ville doit procéder à la mise en place de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 10 mars 2026.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 617** décrétant une dépense et emprunt de **1 745 000 \$** pour le projet de mesures compensatoires pour la rétention des eaux sanitaires au poste de pompage n° 8.

ADOPTÉE

2026-04-154

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 619 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 502 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS AUX POSTES DE POMPAGE N°S 5, 9, 10 ET 14 – AVEC CHANGEMENT

Considérant que la Ville doit procéder à la réfection des accès des postes de pompage n°s 5, 9, 10 et 14 en plus de ceux des postes n°s 1, 4 et 7 dont la réfection a été faite en 2025;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 10 mars 2026.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 619** décrétant une dépense et un emprunt de **502 000 \$** pour des travaux de réfection des accès aux postes de pompage n°s 5, 9, 10 et 14.

ADOPTÉE

2026-04-155

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-13 – 3007, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 387)

Considérant que les requérants souhaitent que soit permise la construction d'une nouvelle remise visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-13 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-13, 3007, boulevard Perrot (lot 2 068 387) telle que présentée.

ADOPTÉE

-061-

2026-04-156

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-16 – 2682, BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 200)

Considérant que la requérante souhaite que soit permis le remplacement et le déplacement de la porte extérieure et la démolition de l'abri d'auto;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-16, 2682, boulevard Perrot (lot 2 068 200) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-04-157

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-17 – 85, RUE CHARLES-LE MOYNE (LOT 6 405 937)

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis l'abattage de trois (3) arbres en cour arrière afin d'implanter une clôture;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-17, 85, rue Charles-Le Moyne (lot 6 405 937) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-04-158

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-18 – 30, RUE CHARLES-LE MOYNE (LOT 6 405 940)

Considérant que les requérants souhaitent que soit permis l'abattage de quatre (4) arbres en cour arrière afin d'implanter une clôture;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-18, 30, rue Charles-Le Moyne (lot 6 405 940) telle que présentée.

ADOPTÉE

2026-04-159

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX (2) MONTE-CHARGES POUR CAMIONNETTES

Considérant les besoins des services de la Ville quant au transport de matériaux ou équipements lourds dans les camionnettes.

-062-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **14 658,70 \$** plus taxes applicables à **Twin Equipment Limited** pour l'achat et l'installation de deux (2) monte-charges pour camionnettes.

Que cette dépense soit puisée au fonds de refoulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet 1005.

ADOPTÉE

2026-04-160

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUSE

Considérant les besoins du Service des travaux publics quant au transport en vrac de copeaux de bois, de terre, de pierres et de bois, pour la réalisation de divers travaux pour l'aménagement des parcs, espaces verts et haltes.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **9 400 \$** plus taxes applicables à **Remorque 116 (9074-9268 Québec inc.)** pour l'achat d'une remorque dompeuse.

Que cette dépense soit puisée au fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300. Projet 1005.

ADOPTÉE

2026-04-161

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **51 900 \$** plus taxes applicables à **Rick Auto Sport (9418-3845 Québec inc.)** pour l'achat d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics.

Qu'une enveloppe budgétaire au montant de **3 000 \$** pour de l'équipement supplémentaire (flèches signalétiques, lettrage, etc.) soit approuvée.

Que ces dépenses soient puisées au budget d'opération ainsi qu'au fonds de roulement et imputées au poste budgétaire 22-300-00-400. Projet 1004.

ADOPTÉE

2026-04-162

OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS – PHASE 2

Considérant que la Ville avait l'obligation d'établir un plan d'action pour localiser les sources de captage des eaux usées dans le réseau d'égout pluvial de la Ville et d'éliminer ces raccordements inversés et a entamé ces inspections en 2025;

Considérant que suite à ces inspections, la Ville devra procéder à des tests additionnels.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant maximal de **54 000 \$** plus taxes applicables à **SIMO Management inc.** pour la phase 2 des inspections et des tests additionnels requis pour l'élimination des raccordements inversés dans différents secteurs de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-10-419.

ADOPTÉE

2026-04-163

**RATIFICATION – OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX ÉLECTRIQUES
– INSTALLATION DU DÉGRILLEUR À L’USINE D’ÉPURATION**

Considérant que des travaux électriques étaient nécessaires pour l’installation du dégrilleur à l’usine d’épuration des étangs aérés.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l’unanimité des conseillers présents **de ratifier** l’octroi du contrat au montant de **6 989 \$** plus taxes applicables à **EMI (9339-9335 Québec inc.)** pour les travaux électriques qui étaient nécessaires pour l’installation du dégrilleur à l’usine d’épuration des étangs aérés

Que cette dépense soit puisée au Règlement d’emprunt n° 605 et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731. Projet 060.

ADOPTÉE

2026-04-164

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
– PROLONGEMENT DES RÉSEAUX – 60^E ET 62^E AVENUES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels (plans, devis, documents d’AO et surveillance) relatifs au prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout des 60 et 62^e Avenues.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’octroyer un contrat au montant de 100 600 \$** plus taxes applicables à **Shellex Groupe-Conseil inc.** pour les services professionnels relatifs au prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout des 60 et 62^e Avenues.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-00-720. Projet 112.

ADOPTÉE

2026-04-165

**OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
– PROLONGEMENT DES RÉSEAUX – 147^E ET 192^E AVENUES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels (plans, devis, documents d’AO et surveillance) relatifs au prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout des 147 et 192^e Avenues.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l’unanimité des conseillers présents **d’octroyer un contrat au montant de 83 000 \$** plus taxes applicables à **Shellex Groupe-Conseil inc.** pour les services professionnels relatifs au prolongement des réseaux d’aqueduc et d’égout des 147 et 192^e Avenues.

Que cette dépense soit puisée au surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-00-720. Projet 100.

ADOPTÉE

2026-04-166

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES 100^E ET 101^E
AVENUES**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres publics (AO-GT2026-05) pour des travaux de réfection des 100 et 101^e Avenues.

-064-

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **2 328 191 \$** plus taxes applicables à **Construction J.P. Roy inc.** pour les travaux de réfection des 100 et 101^e Avenues, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt n° 614 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que cette dépense soit puisée au Règlement d'emprunt n° 614 lorsqu'il sera approuvé et aux sommes pouvant être versées à la Ville en vertu du Programme TECQ 2024-2028, et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet 110.

ADOPTÉE

2026-04-167

RENOUVELLEMENT ET NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant les dispositions du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement n° 250 et ses amendements);

Considérant qu'en vertu de ce règlement, le comité consultatif d'urbanisme est composé de quatre (4) membres parmi les résidents de la Ville et d'un membre du conseil municipal;

Considérant que le mandat de ces membres est d'une durée de deux (2) ans et est renouvelable pour une fois;

Considérant que le Conseil souhaite que deux (2) membres soient changés en même temps pour assurer une certaine continuité dans les travaux du comité et qu'il y a donc lieu de renouveler le mandat de Charles Ruelland pour deux (2) années en attendant la fin du mandat d'un autre membre du CCU.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **renouveler** les mandats de mesdames **Sophie Dauth** et **Thérèse Turpin** et de messieurs **Jean-Pierre Rondeau** et **Charles Ruelland** à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) années.

ADOPTÉE

2026-04-168

OCTROI DE SUBVENTION – CERCLE CULTUREL DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **700 \$** au **Cercle culturel de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** pour l'achat de matériel, et pour le financement des festivités entourant les 45 années d'existence de l'organisme.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

Le Conseiller Normand Pigeon se retire des discussions et sort de la salle.

2026-04-169

OCTROI DE SUBVENTION – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-05-181 le 13 mai 2025, le Conseil a approuvé l'entente avec la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **20 000 \$** pour l'année 2026 en vertu de l'entente avec la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-738-60-992.

ADOPTÉE

Le Conseiller Normand Pigeon revient dans la salle et réintègre les discussions.

2026-04-170

OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE – SAISON 2025-2026

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **1 155 \$** aux **Skieurs de l'île** pour le soutien à l'inscription de 231 résidents de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2025-2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-04-171

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT À L'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ – BIBLIOPERROT

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2013-08-225 le 13 août 2013, le Conseil a approuvé une entente de réciprocité entre les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, L'Île-Perrot et Pincourt pour élargir les services bibliothécaires aux citoyens et membres en règle de chacune des bibliothèques;

Considérant que certains articles de cette entente doivent être mis à jour.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant à l'entente de réciprocité BIBLIOPERROT.

ADOPTÉE

2026-04-172

RECONNAISSANCE D'ORGANISME – ASSOCIATION RÉGIONALE DE KIN-BALL SUD-OUEST

Considérant que l'Association régionale de Kin-Ball Sud-Ouest a présenté une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant qu'en reconnaissant cet organisme, la Ville pourra notamment, promouvoir ses services sur le territoire et lui prêter des locaux gratuitement si requis à des fins de rencontres administratives.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que **l'Association régionale de Kin-Ball Sud-Ouest** soit un organisme reconnu par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les fins de promotion et d'offres de services sur le territoire et le prêt de locaux de la Ville le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-04-173

RECONNAISSANCE D'ORGANISME – LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL

Considérant que le centre d'action bénévole L'Actuel a présenté une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant qu'en reconnaissant cet organisme, la Ville pourra notamment, promouvoir ses services sur le territoire et lui prêter des locaux gratuitement si requis.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que **le Centre d'action bénévole L'Actuel** soit un organisme reconnu par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les fins de promotion et d'offres de services sur le territoire et le prêt de locaux de la Ville le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-04-174

OCTROI DE SUBVENTION – FESTI-CIRQUE 2026 – FESTIVAL DE CIRQUE SCOLAIRE

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour l'organisation du Festi-Cirque 2026;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **1 500 \$** au **Centre de services scolaire des Trois-Lacs** pour l'organisation du Festi-Cirque 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2026-04-175

EMBAUCHE DE PERSONNEL – STAGIAIRE EN LOISIRS

Considérant les besoins de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de**

-067-

procéder à l'embauche de **Marithé Bédard** au poste de stagiaire en loisirs, poste temporaire non syndiqué, pour la période du 4 mai 2026 au 21 août 2026.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées au budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-04-176

EMBAUCHE DE PERSONNEL – DIRECTRICE DES SERVICES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE

Considérant la nomination de la directrice des services juridiques et greffière à titre de directrice générale de la Ville;

Considérant que le comité de sélection a rencontré deux (2) candidates et a émis sa recommandation pour l'embauche.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à l'embauche de **Marie-Hélène Brunet** à titre de directrice des services juridiques et greffière, à compter du 25 mai 2026, au salaire et conditions entendus.

Que la directrice générale soit autorisée à signer une entente de travail avec Marie-Hélène Brunet.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2026-04-177

ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES – MODIFICATIONS

Considérant par l'adoption de la Résolution n° 2019-01-21 que le 15 janvier 2019, le Conseil a adopté une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

Considérant que certaines modifications sont nécessaires pour la mise à jour de la politique.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** les modifications à la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

ADOPTÉE

2026-04-178

AUTORISATION DE PARTICIPATION – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC (AQLP)

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'autoriser** Éric Duchesneau, directeur des Services communautaires, Christian Doiron, directeur de l'aréna Cité-des-Jeunes et Noémie Philibert-Brunet, responsable de la bibliothèque et culture, à participer au congrès de l'AQLP qui aura lieu à Drummondville les 7 et 8 octobre 2026.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription, l'hébergement, les frais de déplacement et de repas) pour une somme approximative de **1 025 \$** plus taxes applicables par personne.

-068-

Que les frais de déplacement et de repas non inclus dans le coût d'inscription au congrès soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-711-00-311.

ADOPTÉE

2026-04-179

DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI N° 22 AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 245.1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Considérant que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

Considérant que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

Considérant que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion, ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

Considérant que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

Considérant que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

Considérant que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

Considérant que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

Considérant le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

Considérant que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

Considérant que l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

Considérant que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la Déclaration de réciprocité signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

Considérant que la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi no 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives sans un article abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;

Que copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, à la députée Marie-Claude Nichols représentant la circonscription de Vaudreuil à l'Assemblée nationale, et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2026-04-180

**RATIFICATION – ACHAT DE BILLETS – SOUPER BÉNÉFICE
HOMARDS 2026 – MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-
SOULANGES**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de ratifier** l'achat de deux (2) billets supplémentaires au montant de 215 \$ chacun pour un montant total de **430 \$** plus taxes applicables pour le Souper-Bénéfice Homards 2026 de la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le jeudi 14 mai 2026 à 18 h au Club de Golf Summerlea à Vaudreuil-Dorion.

-070-

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

2026-04-181

AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉCLARATION REQUISE DANS LE CADRE DE LA MUNICIPALISATION DE CERTAINS LOTS

Considérant qu'en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1), la Ville peut devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans, sous réserve de l'accomplissement de certaines formalités;

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2025-09-336 le 9 septembre 2025, le Conseil a autorisé la greffière à effectuer les formalités requises pour l'acquisition des lots suivants par la Ville :

Numéro de lot	Nom de la voie
2 421 831	Croissant Fernande-Létourneau
5 089 625	Rue de la Rhapsodie (portion)
4 879 639 et 5 271 603	Rue de la Rivelaine (portions)
5 271 602	Place Judith-Jasmin
2 421 833	Rue Iberville (portion)
2 421 830	Croissant Noël-Legault
2 421 832	Rue Pierre-Montpetit
2 070 997	Rue Adrien-d'Anjou
2 769 975	Rue Jean-Talon (portion)
5 089 628	Rue des Roseaux (portion)
2 421 870	62 ^{ième} Avenue (portion)
2 923 646	Rue Jean-Paul-Pariseau

Considérant qu'un acte notarié a été soumis à la Ville dans le cadre de ces démarches.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de déclaration prévu à la *Loi* pour la municipalisation des lots mentionnés à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-04-182

DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME : APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de désigner** Noémie Philibert-Brunet, responsable bibliothèque et culture, à titre de mandataire autorisée à signer la convention d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du Ministère de la Culture et Communications.

ADOPTÉE

2026-04-183

DEMANDE D'ÉTUDE DE PIIA N° 2026-09 – 2695, BOULEVARD PERROT (LOT 6 116 082)

Considérant que le requérant souhaite que soit permise l'implantation de deux (2) silos à grains;

-071-

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les PIIA n° 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de PIIA n° 2026-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'accepter** la demande de PIIA n° 2026-09, 2695, boulevard Perrot (lot 6 116 082). Que l'acceptation de la demande ne concerne que l'implantation des deux (2) silos.

Que le requérant s'assure que le chemin d'accès aux deux (2) silos soit construit conformément aux règles de l'art en la matière.

ADOPTÉE

2026-04-184

OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2026-14 – RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE STRUCTURAL – RUE RABEAU

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **474 316 \$** plus taxes applicables à **Technologies sans-tranchée COREAQUA** pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural sur la rue Rabeau, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres AO-GT2026-14.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt n° 615 lorsqu'il entrera en vigueur et imputée au poste budgétaire 22-400-10-720. Projet 099.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2026.
- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de mars 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-185

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20 h 13.

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Directrice générale et greffière

/FC
